

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 459 027

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 79 15810**

(54) Dispositif pour le rangement de cravates, foulards et autres objets analogues.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 7/12; A 47 B 61/00.

(22) Date de dépôt..... 20 juin 1979, à 15 h 19 mn.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 2 du 9-1-1981.

(71) Déposant : STIOUI Albert, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Madeuf, conseils en brevets,
3, av. Bugeaud, 75116 Paris.

La présente invention concerne un nouveau dispositif de rangement pour des cravates, foulards ou objets analogues.

L'invention concerne plus particulièrement un dispositif de rangement de cravates utilisable à titre personnel mais 5 elle s'étend aussi à un présentoir pouvant être utilisé dans des boutiques.

Dans la technique antérieure il a déjà été proposé des dispositifs de suspension de cravates qui comportent un ou plusieurs arceaux pour le passage des cravates, ces arceaux 10 étant eux-mêmes fixés à un organe de suspension muni d'un crocheton pour être placés sur une tringle. Les dispositifs de cette sorte permettent le rangement d'un nombre limité de cravates ou foulards et ils sont d'un emploi peu pratique tant lors de la mise en place que d'un retrait d'une cravate ou d'un foulard 15 étant donné la proximité des autres cravates ou foulards. De plus, il est nécessaire de disposer d'une tringle.

La présente invention crée un nouveau dispositif extrêmement simple et esthétique qui peut être mis en place dans des endroits divers, par exemple à l'intérieur d'un placard, sur 20 la sousface d'une étagère ou contre la paroi interne de la porte. De plus, la capacité de rangement du dispositif de l'invention peut être réglée à la demande et elle ne nécessite pour sa mise en place aucune préparation ni aucun outillage.

Conformément à l'invention, le dispositif pour le rangement de cravates, foulards et autres objets analogues est caractérisé en ce qu'il comporte deux branches horizontales reliées entre elles à une extrémité et à une partie de suspension munie d'au moins une tête saillante destinée à coopérer avec un support constitué par un profilé formant rail.

30 Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Des formes de réalisation de l'objet de l'invention sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, au dessin annexé.

35 La fig. 1 est une perspective du dispositif de rangement de cravates, objet de l'invention.

La fig. 2 est une perspective analogue à la fig. 1 illustrant une légère variante.

La fig. 3 est une perspective analogue aux figures précé-

dentes d'un autre mode de réalisation.

Le dispositif pour le rangement de cravates ou objets analogues représenté à la fig. 1 est constitué par la juxtaposition d'éléments de suspension 1 et d'au moins un support 2 et/ou 2a constitué par des rails ou analogues. Les éléments de suspension 1 sont constitués sous la forme générale d'une potence.

Suivant la fig. 1 chaque support comporte une tête 3 sensiblement rectangulaire, un col 4 s'étendant immédiatement au dessous de la tête, une partie de suspension 5 reliée au col 4 par un segment 5a sensiblement parallèle à la tête 3 et deux branches horizontales 6, 7 qui font saillie latéralement à partir d'un tronçon vertical 5b de la partie de suspension. La branche 6 présente, à son extrémité libre, un bord montant 6a et la branche 7 de préférence un bord recourbé 7a. Bien que cela ne soit pas nécessaire il est avantageux qu'un second col 4₁ prolongé par une seconde tête 3₁ fasse saillie à partir du tronçon vertical 5b, c'est-à-dire à l'opposé des branches 6, 7.

Comme l'illustre le dessin, la tête 3 est normalement engagée dans le support 2 en forme de rail qui est constitué par un profilé 8 par exemple de section rectangulaire mais pouvant présenter une autre forme quelconque et présentant dans son côté inférieur une rainure longitudinale 8a. Le profilé 8 est destiné à être fixé à un organe quelconque par exemple le dessous d'une étagère d'un placard, cette fixation pouvant être effectuée au moyen de vis traversant le fond du profilé ou au moyen de pastilles autocollantes 9 prévues de place en place sur le profilé. Les éléments de suspension 1 sont fabriqués de préférence en résine synthétique thermoplastique ce qui permet de les réaliser par moulage de façon simple et économique tout en permettant des fabrications de couleurs différentes.

Il est possible, également, de les fabriquer en métal par exemple en aluminium, soit par moulage, soit par découpage et cambrage.

L'épaisseur de chaque élément de suspension 1 peut varier de façon notable suivant l'esthétique que l'on désire conférer à ces éléments. Cependant, il est avantageux de prévoir que l'épaisseur de la tête 3 et ses dimensions soient choisies compte

tenu des dimensions internes du profilé 8 pour qu'il faille exercer un petit effort pour faire tourner la tête 3 dans le profilé. Ce résultat peut aussi être obtenu en calculant judicieusement la largeur du col 4 par rapport à celle de la rainure 8a. L'effort à exercer ne doit, cependant, pas être important pour éviter que l'élément de support ou le rail soit endommagé.

Comme l'illustre le dessin lorsqu'on désire mettre en place une cravate 10 on dégage le support choisi en faisant coulisser la tête des autres supports dans le rail 8 puis en faisant pivoter le support choisi pour que cette tête 3 puisse passer par la rainure 8a ; le support est ainsi extrait. Ensuite, on met en place la cravate 10, par exemple comme illustré, c'est-à-dire en faisant chevaucher la branche horizontale 6 et en ramenant les deux brins 10a, 10b sur le côté de la branche horizontale 7 à partir duquel fait avantageusement saillie le bord recourbé 7a. On remet ensuite en place l'élément de suspension 1 et les autres éléments peuvent être rapprochés. On voit que la cravate 10 est bien maintenue en place. En effet, le bord montant 6a forme une butée vers le haut et le bord recourbé 7a forme une butée latérale en même temps qu'une entretoise maintenant l'écartement entre les différents éléments de suspension. Ainsi, la cravate ne peut pas être extraite sans procéder à un écartement préalable des éléments de suspension adjacents. Les éléments de suspension peuvent être souples ou rigides car le coincement de la cravate est essentiellement réalisé par l'effet de chicane.

Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser la tête 3, c'est-à-dire lorsqu'on ne dispose pas de la surface d'une étagère ou objet analogue, les éléments de suspension peuvent néanmoins être utilisés. En effet, dans ce cas, on dispose le rail 8 dans la position illustrée en 8a en traits pointillés, c'est-à-dire que son fond est alors vertical. Cette disposition peut être réalisée en fixant le profilé sur l'intérieur de la porte d'un placard, sur un mur ou une autre paroi verticale. Dans ce cas, c'est la tête 3₁ des éléments de suspension qui est mise en place comme illustré dans le profilé occupant la position 8a, la dite tête qui fait saillie par rapport au col 4₁ empêchant le basculement des éléments de suspension.

Pour extraire et respectivement remettre en place un élé-

ment de suspension on procède comme décrit dans ce qui précède ou bien on fait coulisser les éléments de suspension jusqu'au-delà d'une des extrémités du rail qui peut être fermée par un bouchon amovible.

5 Les éléments de suspension décrits ci-dessus peuvent être utilisés également pour la réalisation de présentoirs de cravates ou foulards. Dans ce cas, ils peuvent être montés comme indiqué dans ce qui précède ou bien encore on utilise deux profilés 8 et 8a montés à l'intérieur d'une cornière 11 qui peut 10 être fixée indifféremment par l'un ou l'autre de ses côtés au moyen de vis, de pastilles adhésives autocollantes 9, 9a ou par tous autres moyens.

Dans cette réalisation, les éléments de suspension ne peuvent plus être retirés en les faisant pivoter mais cela constitue alors une sécurité, notamment pour empêcher ou au moins rendre plus difficile le vol des cravates ou foulards présentés.

La fig. 2 illustre une légère variante dans laquelle l'ensemble de l'élément est réalisé comme décrit dans ce qui précède à l'exception des têtes 3a et 3b qui sont rendues plus 20 épaisses par exemple formées par des corps creux et il en est de même du bord recourbé 7a de la branche 7.

Cette disposition, outre qu'elle confère un aspect particulier aux éléments de suspension 1a, confère de meilleures qualités de guidage aux têtes 3a, 3b qui agissent ainsi comme 25 des patins à l'intérieur des rails. Il est important de choisir les dimensions des têtes 3a, 3b pour qu'elles puissent pivoter dans le rail dans lequel elles sont engagées afin de permettre l'extraction d'un élément de suspension.

La fig. 3 montre une autre variante suivant laquelle la 30 tête 3a₁ est constituée sous la forme d'un disque épais. Cette disposition fait que l'élément de suspension ne peut pas être extrait lorsqu'il est supporté par le profilé 8 mais par contre l'élément de suspension peut être tourné suivant un angle quelconque ce qui permet de faciliter la mise en place et 35 respectivement le retrait d'une cravate ou d'un foulard après coulisser des éléments de suspension adjacents.

Dans ce mode d'exécution la tête 3b₁ est réalisée suivant les exemples des fig. 1 et 2 car la rotation de l'élément de suspension autour de cette tête ne présenterait pas d'intérêt.

L'invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation représentés et décrits en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier, des éléments de suspension peuvent être réalisés avec une seule
5 des deux têtes décrites dans ce qui précède et lorsque la tête 3 ou 3a ou 3a₁ n'est pas utile alors l'élément de suspension est dans ce cas limité aux seules branches horizontales 6, 7, au tronçon vertical 5b, au col 4₁ et à la tête 3a ou 3b. En outre, des trous 12 (fig. 1) peuvent être prévus dans les
10 branches horizontales, notamment pour la mise en place de pinces ou verrous quelconques destinés à prévenir le vol lorsque le dispositif est utilisé en tant que présentoir.

REVENDICATIONS

1 - Dispositif pour le rangement de cravates, foulards et autres objets analogues, caractérisé en ce qu'il comporte deux branches horizontales reliées entre elles à une extrémité et à une partie de suspension munie d'au moins une tête saillante destinée à coopérer avec un support constitué par un profilé formant rail.

5 2 - Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la partie de suspension comporte un tronçon vertical, 10 une partie oblique et un segment parallèle à la tête qui est séparée de ce segment par un col dont la largeur correspond à celle d'une rainure que présente un profilé constituant le rail de support.

15 3 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les éléments de suspension comportent une seconde tête formée au-delà d'un col reliant cette seconde tête à un tronçon vertical de liaison des deux branches horizontales de support de la cravate.

20 4 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la branche horizontale supérieure forme à son extrémité libre un bord montant et la branche horizontale inférieure un bord recourbé constituant une butée pour un élément de suspension adjacent.

25 5 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les dimensions de chaque col et/ou de chaque tête sont déterminées pour permettre leur rotation dans le rail et par conséquent l'extraction de la tête par la rainure de ce rail.

30 6 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les dimensions au moins du col ou de la tête sont choisies pour que la rotation ne s'effectue que sous une légère contrainte.

35 7 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'au moins l'une des têtes est constituée pour former un patin facilitant le glissement dans le rail.

8 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la tête est de forme circulaire.

9 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisé par des trous prévus dans l'une au moins des bran-

ches pour la mise en place de pinces ou autres éléments de verrouillage ou anti-vol.

10 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que le rail est fixé indifféremment sur une 5 paroi verticale ou horizontale par des vis, pastilles autocollantes ou analogues.

11 - Dispositif suivant l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que deux rails sont prévus et reliés par une cornière pour former un présentoir.

FIG. 1

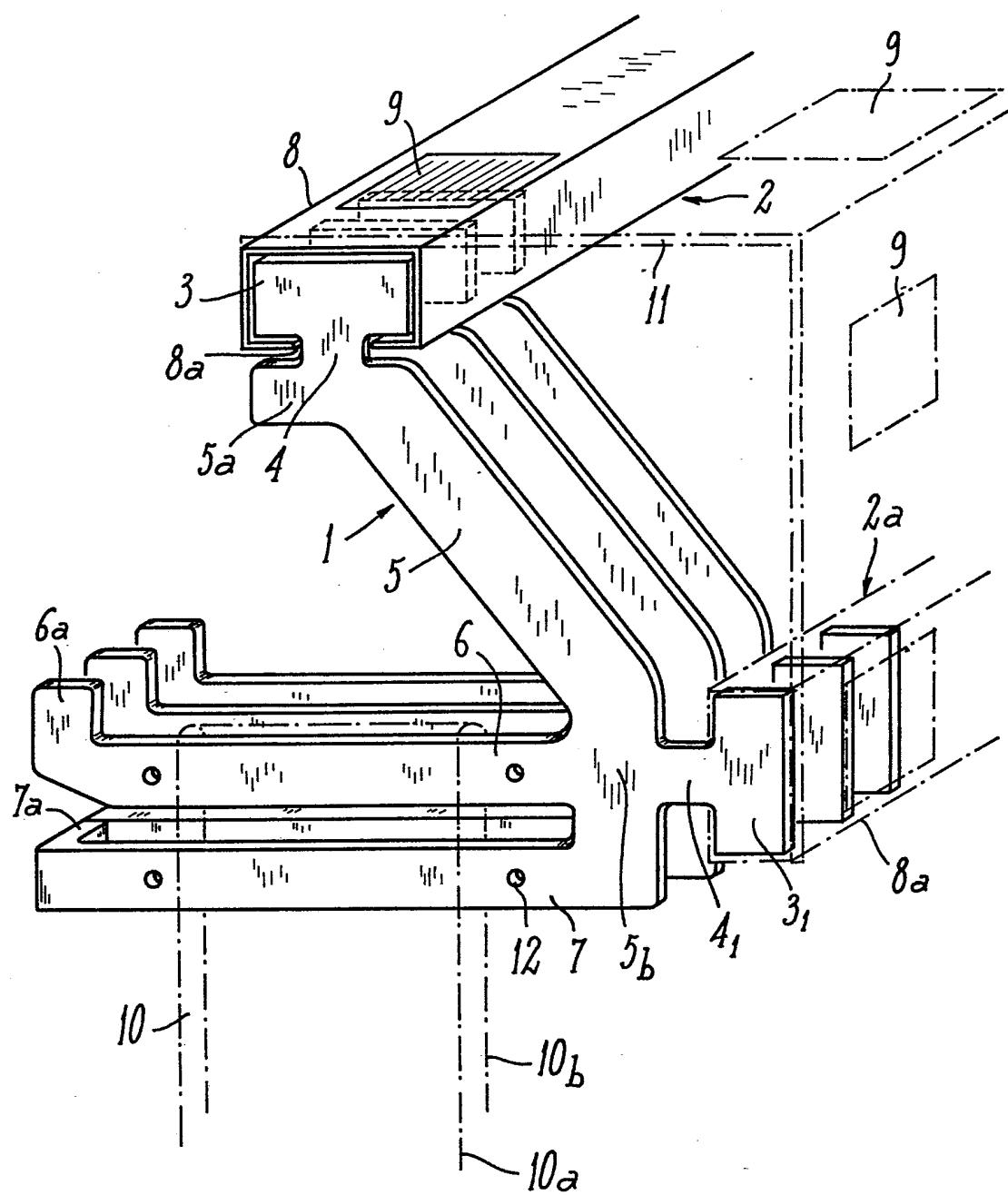


Fig.2

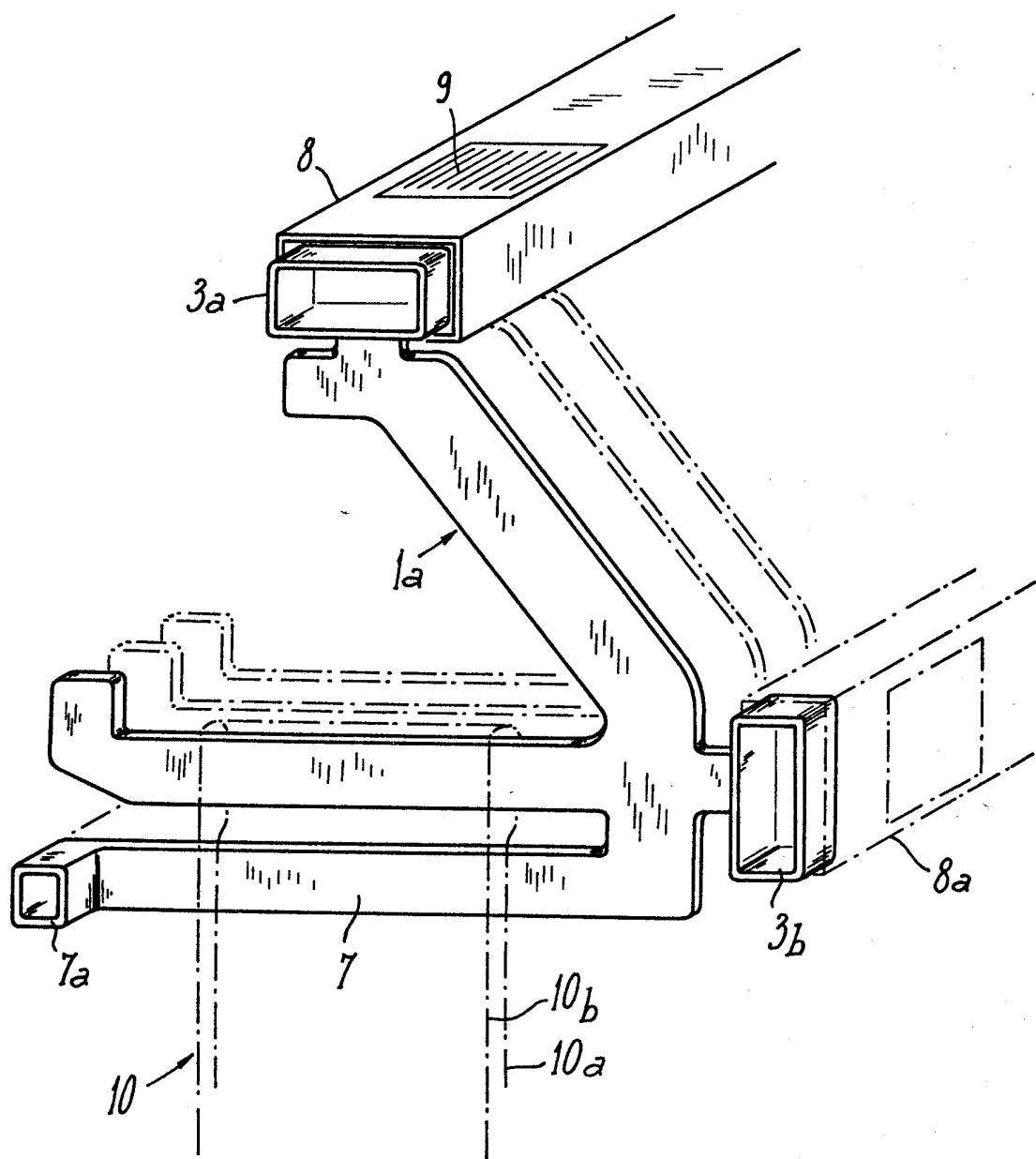


Fig.3

